

FSU

83

ISSN 1282-6553

N°70

Fédération Syndicale Unitaire VAR

LE DORMEUR DU VAL.



La France est un pays où on a chanté le temps des cerises : des services publics de qualité, une protection sociale dont on était fier, une éducation qui se donne comme mission de réduire les inégalités... Qu'est-il devenu ce val qui mousse de rayons ?

Une croissance qu'on imagine au mieux à 0.5%, une déflation qui menace, un chômage qui ne cesse de progresser et une Fonction Publique qui ne peut plus tenir ses engagements en matière d'égalité et de réponse aux besoins sur tout le territoire. Notre gouvernement semble atone, somnolant, la tête nue. Il est contesté par des frondeurs, les citoyen-nes ne lui font plus confiance alors que la rentrée 2014 enchaîne les péripéties vaudevillesques. Pâles, nos responsables continuent à sourire comme sourirait un enfant malade.

Car, oui, le pays est malade d'une politique de l'offre qui ne fait pas ses preuves. La seule mesure « sociale » du pacte de responsabilité consistant en un allègement des cotisations pour augmenter les bas salaires a été censurée par le conseil constitutionnel. La réforme fiscale tant attendue ne vient pas, les salaires des fonctionnaires restent bloqués.

La FSU ne veut pas d'une politique qui fusille les idées de gauche. Les français-es plébiscitent un encadrement des loyers : après quelques mois d'essais et aucun bilan tiré, M. Valls estime que ce n'est pas efficace. Le salaire des jeunes professeurs stagiaires avait été légèrement valorisé (ils ou elles commençaient désormais leur carrière au 3ème échelon) : loin d'être augmentés, ces derniers voient leur rémunération baisser (ils/elles repartent au 1er échelon) puisque leurs conditions de stage se sont à nouveau « améliorées » selon le ministère. Tranquillement, les principes progressistes sont en train de mourir.

Pour nous, le temps du réveil et de la reconquête a sonné. Les actions à venir, l'étape des élections professionnelles devront montrer que nous sommes nombreuses et nombreux à croire qu'une autre voie est possible, loin, très loin du frais cresson bleu.

Maryvonne Guignonnet, Secrétaire générale de la FSU du Var.

Augmenter les salaires dans la Fonction Publique : oui, c'est possible !

Stage FSU Var, Mardi 25 Novembre à la Bourse du travail de Toulon.

En présence de Bernadette GROISON, Secrétaire générale de la FSU.

Venez nombreuses et nombreux. Ce stage est ouvert aussi aux non-syndiqué-es : faites-le connaître autour de vous !

Si vous voulez participer, contactez la FSU en écrivant à fsu83@fsu.fr. La demande de stage est à faire un mois à l'avance, le modèle de lettre peut être téléchargé sur le site de la FSU.

SOMMAIRE

p 2 : Action du snu-tefe FSU ; régime indemnitaire des administratifs.

p 3 : Interview d'un jeune retraité ; parcours professionnels et exemples de retraites.

P 4 : Le Snics au côté des infirmier-es ; dans l'actualité.

p 5 : Rentrée 2014 dans les écoles ; dans l'actualité.

p 6 : Stop Tafta 83 ; RESF a 10 ans ; dans l'actualité.

p 7 : Action des retraité-es ; vote dans la FP ; pour la Palestine.

p 8 : Deux mois de salaire en moins.

juillet, août, septembre.

2014

Trimestriel N° 70

Directrice de la publication

Maryvonne GUIGONNET

N° de commission paritaire :

0917 S 05032

Marim, 1 rue Mansard

83000 Toulon

23 septembre : action du Snu-tefe FSU en inter-syndicale contre un «ministère mort».

Depuis plus de 10 ans, on assiste à une profonde remise en cause de l'ensemble des missions de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Décentralisation, Ministère fort... sont les noms de cette restructuration permanente. Les grands discours ministériels sur l'«efficacité de l'Etat», pèsent peu face au délabrement des services et la dégradation des conditions de travail. La réalité du « Ministère fort », c'est aujourd'hui une attaque sans précédent contre l'inspection du travail et un grave retour en arrière : 10% d'effectif de contrôle en moins, la surcharge de travail programmée pour toutes, la dispersion des collectifs de travail, le renforcement de la pression hiérarchique, la remise en cause de l'autonomie, la création d'unités de contrôle régionales spécialisées (travail illégal ou Seveso...). L'étape de mise en œuvre opérationnelle, engagée depuis le début de l'été, est un désastre, avec son lot de réaffectations forcées dans plusieurs départements. La réforme territoriale et la fusion des régions risquent de se traduire par des regroupements et d'incessants réajustements (découpages et redécoupages de sections, réorganisations de services) risquent donc de se produire.

Nouveau régime indemnitaire : bricolage et passage en force !

La nouvelle prime pour les personnels administratifs débute maintenant !

Le décret instaurant une nouvelle prime pour les fonctionnaires, qui se substitue à la controversée prime de fonctions et de résultats (PFR), instaurée sous le mandat de Nicolas Sarkozy et qui a connu quelques ratés, a été publié le 22 mai au Journal officiel. Les organisations syndicales ont été quasi unanimes pour dénoncer les dérives de la PFR.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel entrera en vigueur le 1er juin. L'Indemnité de Fonction, de sujétions et d'Expertise tend à valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement. Celle-ci est applicable aux corps de fonctionnaires de l'Etat, exclusive, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature. Ce nouveau régime repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. A cela s'ajoute un complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'indemnité mensuelle prend en compte plusieurs critères :

- "les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception" ;
- "la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions" ;
- "les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel".

Les premiers à l'expérimenter seront les adjoints administratifs.

L'application de cette nouvelle indemnité prend effet au 1er juin 2014 conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 qui permet la création de

l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le corps des adjoints administratifs.

Plafond IFSE pour les Services déconcentrés et établissements par groupe de fonctions :

- Groupe 1 : 11340 €
- Groupe 2 : 10800 €

Plafond pour les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service pour groupe de fonctions :

- Groupe 1 : 7090 €
- Groupe 2 : 6750 €

Montant minimaux de l'IFSE par grade et par emplois :

- Adjoint administratif principal de 1re et de 2e classe et emploi fonctionnel : 1350 €
- Adjoint administratif de 1re et de 2e classe : 1200 €

Montant maximaux du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et de la manière de servir :

- Groupe 1 : 1260 €
- Groupe 2 : 1200 €

Ce ne sera pas la fin de la performance !!!

Cela signifie qu'on se focalise sur certaines politiques publiques, certains indicateurs quantifiables et que l'on en délaisse d'autres. Par ailleurs, la gestion par objectifs se décline difficilement pour les agents de catégories B et C qui n'ont souvent aucune maîtrise sur l'organisation de leurs services.

Au total, les problèmes de mobilité, les injustices et les ressentiments rencontrés avec la PFR risquent bien de se retrouver avec ce nouveau régime. Et peut-être même aggravés !

Devant l'éclatement prévisible encore plus grand des situations, devant les risques d'aggravation des inégalités de traitements, les comités techniques n'auraient connaissance que des grandes tendances.

Pour le SNASUB-FSU et la FSU, c'est bien la valeur du point d'indice et la revalorisation des grilles qu'il faut gagner. Cela passe par une harmonisation indemnitaire qui s'attache à rétablir le principe d'égalité avant intégration dans l'indiciaire, et borner le recours aux primes à la rémunération de situations précises de sujétions particulières.

Antonia Silveri.



Portrait d'un jeune retraité.

Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Michel POTTIER, 59 ans. En fin de carrière, j'ai été instit 14 ans à l'école du Mourillon à TOULON avant de partir en retraite. Rien ne me prédestinait à l'enseignement. J'étais étudiant en maths-physique pour entrer à l'EDF et entamer une formation d'ingénieur atomiste. Mais faire des petits boulots en étudiant, c'est mission impossible. Pour assurer l'avenir, j'ai passé des concours. En 1976, j'ai été reçu, entre autres, au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'ANGERS (49). Le métier m'a plu, je m'y suis consacré à plein temps.

Quels effets cela fait-il de devenir retraité ?

C'est ne plus être soumis à une hiérarchie trop rarement à l'écoute des enseignants. Etre retraité, c'est d'abord un sentiment de liberté. C'est gérer son temps désormais entièrement disponible et, pour peu qu'on en ait les moyens, s'offrir toutes sortes d'activités: théâtre, musique, poésie, astronomie, bien sûr aller aux matchs du RCT!, de l'OM!, etc... et reprendre les études de maths-physique que je n'avais pas pu terminer à 20 ans.

Comment perçois-tu le militantisme, le fait de rester syndiqué même en étant à la retraite ?

Le militantisme, c'est avant tout être ensemble pour obtenir de nouveaux droits et améliorer ou défendre ceux qui existent. Seul on ne peut rien. Comme on dit, notre nombre, c'est notre force. On ne peut pas réinventer la bougie tous les matins: il est nécessaire de se regrouper dans un syndicat. Quand on est à la retraite, tout n'est pas réglé. Quelle que soit la période de la vie, il faut toujours se battre contre les mauvais coups, comme par exemple le gel de la revalorisation des retraites.

Quels sont tes meilleurs souvenirs ?

Trois me reviennent à l'esprit :

-Le soir du 11/12/1978, lorsque j'ai eu mon CAP me permettant de devenir instituteur titulaire.



j'avais été nommé dans les Mauges, au MAY SUR EVRE (49).L'effectif de la classe (était-ce un hasard?) : 55 inscrits! soit une moyenne de 45 présents. Quel manque de respect pour ces enfants! Cette situation était scandaleuse.

-Le soir du 31/01/2014, à l'école du Mourillon lorsque j'ai accompagné les élèves pour la dernière fois au portail. Tous les enfants présents dans la cour voulaient me faire la bise. j'ai pris le temps de tous les embrasser. Ce fut un grand moment d'émotion.

-Les grandes grèves pour les retraites: décembre 1995, mai-juin 2003, 5 jours de grève à la rentrée 2010. On n'a pas gagné mais on n'a pas tout perdu. Cette lutte pour la dignité a été dure. En 2003, j'ai mis un an à m'en remettre financièrement, mais ça valait le coup.

Entre ton début et ta fin de carrière quels changements as-tu perçus ?

Ce que je retiens surtout, c'est qu'on a mis en avant l'enfant dans les apprentissages. Au lieu de donner des recettes, l'enseignant est devenu un guide qui propose des outils pour que l'élève trouve lui-même des solutions après réflexion. Je trouve que cette démarche est très formatrice.

Que souhaiterais-tu dire aux plus jeunes qui parfois se démoralisent face aux combats à mener ?

La période actuelle n'est pas facile. Je comprends que les jeunes collègues soient démoralisé-e-s. Pour nous non plus, ce n'était pas facile, tout comme pour ceux qui nous ont précédés. La vie, c'est un combat permanent. Il y aura toujours des luttes à mener. Sans luttes, il n'y a pas de progrès social... Pour être efficaces, les salariés se sont regroupés et organisés en syndicats. Je dis aux jeunes collègues: " Discutez et agissez dans votre syndicat. Ne laissez pas d'autres décider à votre place. En vous syndiquant, vous avez votre avenir entre vos mains : Syndiquez-vous au SNUipp !"

Octobre 1974, en tant qu'élève professeure à l'ENS de Fontenay aux Roses. En fin de carrière, elle a pu atteindre le 6ème échelon de la Hors Classe des agrégé-es avec un traitement net de 3609,77 euros. Elle est partie à la retraite à exactement 61 ans et 2 mois. Avec 168 trimestres validés (dont 8 au titre de ses deux enfants), les services rectoraux lui annoncent une pension en traitement brut de 3405,04 euro (son taux de pension est de 76,364%). Nicole le dit sans ambages : « j'ai adoré mon métier, la rencontre avec d'anciens élèves qui se souviennent de mon enseignement, de nos voyages en Italie, des échanges... est toujours une forme de reconnaissance et un réel plaisir. Hélas la réforme du lycée et le changement radical dans la conception même de l'enseignement des LV ont fait que je comptais les jours avec impatience : je ne reconnaissais plus le métier ! Les collègues de ma génération sont parfois en souffrance devant des changements si radicaux (baisse des horaires disciplinaires, épreuves de bac "loufoques"...). J'ai la chance de partir à la retraite en bonne santé, avec un mari lui même retraité et en forme, nous avons plein de projets, 4 petits enfants...Je regretterai le contact avec les jeunes, avec les collègues de travail. Je regretterai aussi (et surtout) le travail syndical que je menais depuis quelques années... Le 1er septembre a vraiment été una giornata particolare. »

Quelques exemples de parcours professionnels et de retraites.

Entre temps partiels imposés par l'administration et éducation des enfants.

Suzanne est professeure certifiée, elle part à la retraite au 1er novembre 2014. Son parcours ressemble à celui de beaucoup de femmes. Recrutée comme Maîtresse Auxiliaire à plein temps, elle a ensuite travaillé à mi-temps pendant 5 ans. Puis, elle est toujours à mi-temps quand elle est recrutée en tant qu'Adjointe d'Enseignement pendant 7 ans.

Elle témoigne : « après avoir passé le CAPES Interne, j'ai continué à mi-temps pendant 4 ans et j'ai ensuite repris un temps complet progressivement (sur 2 ans), quand les contraintes familiales ont été moindres. J'ai ensuite travaillé 16 ans à temps complet. Le total de mes services s'élève à 115 trimestres (dont 8 de bonifications pour mes 2 enfants). Avec un taux de décote de 1,125, le taux de ma pension est de 44,628% et son montant brut s'élève donc à 1618 euros mensuels. »

Un départ souhaité même si les bons souvenirs passent au premier plan.

Nicole est agrégée d'Italien. Elle n'a pas fait sa rentrée ce lundi 1er septembre pour cause de retraite ! Née le 30 juin 1953, elle est entrée dans la FP le 1er

Dans l'actualité

...

Même l'OCDE le dit...

Les professeurs des écoles français sont sous-payés. L'OCDE, dans son panorama annuel, Regards sur l'éducation, paru mardi 9 septembre, établit qu'un maître du primaire gagne 30 % de moins qu'un professeur de lycée en tenant compte de leurs revenus réels, c'est-à-dire hors primes et heures supplémentaires. D'autre part, ces calculs montrent que «le salaire moyen des professeurs des écoles français est de 17 % inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE...».

Des patient-es se réveillent pendant leur opération !

Cela ressemble à un scénario de film d'horreur mais pourtant c'est une étude du Collège Royal des anesthésistes et de l'Association des anesthésistes de Grande Bretagne et d'Irlande qui a rassemblé le témoignage de 300 personnes ayant vécu cette expérience traumatisante qui peut s'expliquer par un mauvais dosage de médicaments. Certains expliquent qu'ils se sentaient complètement paralysés, conscients, mais dans l'impossibilité physique de communiquer. Dans 41 % des cas, l'expérience entraîne des séquelles psychologiques sur le long terme. Quelques petits cauchemars au moment de s'endormir ?



Le SNICS-FSU toujours aux côtés des infirmier-es.

Le SNICS-FSU syndique les infirmier-es. La place de leader incontesté du SNICS, avec une représentativité de 64%, aux dernières élections professionnelles au niveau national lui permet de peser. La section académique du SNICS diffuse toutes les informations nécessaires sur les droits et les obligations, organise des rencontres pour favoriser les échanges professionnels, informe sur les missions des autres membres de l'équipe pluriprofessionnelle. Les élu-es SNICS les représentent et veillent à la préservation de leurs droits dans toutes les instances administratives académiques qui traitent de leur carrière et de leur évolution. Dans l'académie de Nice, le SNICS-FSU est le seul syndicat a véritablement représenter la profession.

Compte-rendu de la CAPA des Infirmier-es du 14 Juin 2014

Sur l'avancement, le SNICS a fortement interpellé le rectorat de Nice quant à l'injustice du nouveau barème (retour à la notation contraire aux textes sur l'entretien professionnel), le non respect des recommandations du CSFPE (Conseil Supérieur de la FP d'Etat) et, ce qui est un comble, l'impossibilité pour les collègues de contester.

Le SNICS a aussi dénoncé les contradictions entre la notation et les avis censés «être en cohérence» avec elles et les nombreuses injustices créées. Sur l'une de ces injustices l'administration a donné raison au SNICS, mais c'était sans compter sur nos collègues du SNIES-UNSA qui arguant du fait que la collègue n'avait pas fait de recours nous n'avions pas à étudier son cas. L'administration est revenue sur sa décision ! Il a donc été impossible ensuite d'étudier le cas des autres collègues (celles et ceux dont les notes n'augmentent jamais, des malades qui ne reçoivent pas les documents, des zéros etc.).

De plus, pour la première fois nous avons un avis défavorable pour une mutation. Nous avons débattu pendant une trentaine de minutes sur ce cas. Quelle ne fut pas la surprise du SNICS d'apprendre que c'est l'administration qui avait mis cet avis. Sans concertation le rectorat a décidé que désormais il est nécessaire de rester 3 ans sur un poste avant de pouvoir muter.

Quelques interventions du SNICS-FSU au Comité Technique Paritaire (CTA) :

-Sur la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) à laquelle ont droit les infirmier-es (circulaire n° 97-154 du 15 juillet 1997 ; décret n° 97-564 du 30 mai 1997 ; arrêté du 30 mai 1997) si ils/elles accueillent 10 élèves ou plus relevant de la MDPH. Le manque de crédits ne peut être avancé comme motif de refus par l'administration (nombreuses jurisprudences). Réponse de l'administration lors du CTA du 27 Juin 2014 : M. le Secrétaire Général est en contact avec le Ministère pour faire

avancer notre requête.

-Sur le décret relatif à la rémunération des intervenant-es chargé-es à titre accessoire de diverses tâches organisées par les écoles et les établissements (décret n° 2012-871 du 11/07/2012). Les infirmières sont éligibles à ce dispositif. Réponse de l'administration : M. le Secrétaire Général demande à ce que le SNICS le saisisse officiellement.

Interventions du SNICS-FSU au CTA du 27 Juin 2014 sur l'action sociale dans l'académie.

Malgré la bonne volonté que nous mettons à faire partie de la communauté scolaire, il arrive, sans généraliser, que nous souffrions de l'isolement, et parfois de l'absence de reconnaissance. Nous sommes bien seul-es face à nos responsabilités professionnelles, ce qui a pour conséquences deux démissions, et de nombreuses et nombreux collègues qui demandent des disponibilités. Des efforts non négligeables sur le salaire des contractuels, permettent des embauches plus fréquentes pour les remplacements. Par contre le barème sur l'avancement dans notre académie est tellement injuste que les collègues sont extrêmement mécontentes.

De plus, il y a un blocage au mouvement dans l'Académie de Nice : on oblige les fonctionnaires (ATSS) à rester 3 ans sur un poste avant de pouvoir muter. Nous avons rappelé que nous l'avons appris après la CAPA, alors que nous avons une collègue concernée par un avis «défavorable» : quel dialogue social !

La FSU a alors demandé sous quel prétexte certains personnels sont condamnés à une stabilité de 3 ans. Réponse de l'administration : 3 ans permettent une meilleure aptitude à l'emploi.

La FSU s'est alors étonné : cela sous-entend donc qu'un enseignant-e s'adapte plus facilement qu'un-e secrétaire ? Où est l'égalité de traitement entre les fonctionnaires, qui visiblement est de plus en plus mis à mal dans l'académie ? Réponse de l'administration : Mme le Recteur pense qu'il serait bon de repenser les choses.

Le combat continue ! C'est bien la force de la représentativité de la FSU en CTA, qui nous permet d'obtenir ces engagements.

Mireille Audoynaud.

Rentrée 2014 dans les écoles : Le gouvernement doit revoir sa copie !

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la Nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires (repoussée à 2015 pour la maternelle et 2016 pour l'élémentaire) n'aient pas été traitées ensemble.

On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Les inégalités territoriales, la non gratuité, le partage des locaux, la confusion des rôles... sont des difficultés qui vont s'étendre. L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. Il n'est pas acceptable que la liberté de choisir ses horaires laissée à l'enseignement privé puisse, localement, mettre l'école publique en difficulté.

C'est pour cette raison que nous continuons de demander la «non généralisation» de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète du décret Peillon. La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus

que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions. Dans le Var il manque près de 250 enseignant-es, l'administration ne nous «offre» pour cette année scolaire que 31 postes supplémentaires alors que 800 élèves de plus sont attendus dans nos écoles. Le compte n'y est pas !



Il y a des urgences. La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par du temps dégagé pour les enseignant-es pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Le ministère doit rétablir une formation continue répondant aux besoins professionnels des enseignant-es qui a quasiment disparu.

Notre école a besoin d'enseignant-es formés-es, reconnu-es, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes, sereines et rémunérées à la hauteur de leur niveau de qualification.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, ... le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignant-es des écoles.

Cédric Tirco.



Revue FSU N°70, Septembre 2014.

Dans l'actualité,
suite ...

Réformer les professions réglementées !

Même le Vatican s'y met ! Le pape François a ainsi décidé de mettre fin au privilège accordé à une cinquantaine de commerçants de vendre des bénédiction apostoliques qui demandaient plus cher que le Vatican : 50 euros en moyenne, contre 8 à 30 euros (selon la qualité de parchemin et de gravure). Cela permettra d'augmenter les revenus générés par cette activité (3 millions d'euros en 2013) qui sont reversés aux œuvres sociales du Vatican, en dépit des protestations des commerçants qui n'ont pas manqué d'invoquer l'esprit d'entreprise, la crise mondiale et la nécessité de soutenir la croissance...

Les seniors en plein « moove »...

Les seniors, qui se sont longtemps caractérisés par des opinions plus conservatrices que les classes d'âge plus jeunes, se sont ouverts aux évolutions de la société, montre une étude du Crédoc datée du 23 septembre.

Les changements d'opinion sont "spectaculaires", notamment celles des 60-69 ans. Ainsi, 48% des sexagénaires sont favorables au mariage homosexuel contre 38% il y a cinq ans. Ces évolutions s'appuient sur "un meilleur niveau de vie, un état de santé plus satisfaisant et une sociabilité qui se diversifie et s'enrichit", estime l'étude.

Dans l'actualité

...

Vous avez dit «inégalités» ?

Les familles dont les enfants sont scolarisés en zone d'éducation prioritaire sont moins armées pour répondre aux exigences de l'école que les autres, selon le baromètre annuel Trajectoires/Afev. Ainsi les enfants de ZEP sont 41,5% à ne jamais bénéficier de l'aide de leurs parents pour les devoirs, contre 28,5% chez les enfants de milieux plus favorisés. Ils dorment moins et sont moins nombreux à prendre un petit déjeuner avant d'aller à l'école. Dans les quartiers plus favorisés, 71,5% des enfants se couchent avant ou aux alentours de 21h s'il y a école le lendemain, mais en zone d'éducation prioritaire, 49% s'endorment après 22h. Deux-tiers (63%) des enfants de ZEP ont une télévision dans leur chambre, contre un quart (27,5%) des autres enfants. Ce mode de vie "diminue leurs capacités d'attention et de concentration à l'école", ils sont "dans des conditions d'apprentissage moins favorables", rapporte l'enquête.

Brèves sur l'actualité réalisées par Benoît Casals.



Le Collectif «Stop TAFTA 83» : la FSU 83 en fait partie !

Mais de quoi s'agit-il ?

Le Transatlantique Free Trade Area (TAFTA) est un accord qui vise à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis au delà des accords de l'OMC. Ce projet de grand marché transatlantique, très peu connu des citoyen-nes vise au démantèlement des droits de douane restants, dans le secteur marchand mais aussi la suppression des «barrières non tarifaires», c'est-à-dire les normes sociales, sanitaires, agricoles entre autres. Ces normes qui sont autant de protection pour les citoyens sont présentées par les lobbyistes pro-Tafta comme des obstacles aux échanges. Le grand marché transatlantique amplifierait la concurrence débridée et serait la porte ouverte à toutes les déréglementations, en premier lieu en ce qui concerne le droit du travail.



Le bras de fer entre citoyen-nes préoccupé-es par l'intérêt collectif et l'intérêts privés a commencé. Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis. La Commission européenne a rejeté ce jeudi 11 septembre une proposition d'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) visant à obtenir des États membres qu'ils ne concluent pas les traités UE-USA et UE-Canada - TAFTA et CETA. L'initiative avait été déposée par une alliance de plus de 230 mouvements citoyen-nes de 21 États-membres de l'Union Européenne, dont le collectif français «Stop TAFTA, Non au Grand Marché Transatlantique».

N'oublions pas que les services publics sont menacés par cette ouverture tout azimuts des marchés. La marchandisation de l'Education est engagée puisqu'elle n'est à priori pas exclue du champ des négociations. C'est la fin de l'exception culturelle pour laquelle l'Europe se bat depuis des décennies dans le cadre des négociations de l'OMC.

En outre, les Etats et les collectivités locales pourraient être attaqués devant un tribunal arbitral dès lors que la rentabilité des investissements pourrait être menacée par exemple par une législation trop contraignante. On le voit la logique ultra-libérale et la déréglementation sont au cœur des négociations. C'est bien la souveraineté des Etats, la démocratie et le droit social qui sont en jeu ici.

Il faut donc continuer à faire entendre la voix des citoyen-nes pour informer et dénoncer sur le modèle de ce qu'a été la prise de conscience citoyenne avec les collectifs contre le gaz de schiste. L'engagement progressif des élu-es qui a suivi l'engagement collectif des citoyen-nes et organisations signataires a abouti à la suspension du permis de Brignoles qui menaçait spécialement le département du Var.

Comment se mobiliser, comment relayer l'engagement de la FSU ?

Aujourd'hui la mobilisation a lieu à l'échelle européenne mais elle doit aussi s'appuyer sur l'échelle locale partout en Europe pour que le relais vers l'opinion se fasse. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le collectif Collectif «Stop TAFTA 83» et les comités locaux qui se créent comme à Toulon, La Seyne, Lorgues, Le Val, Figanières bientôt Draguignan.

Visitez les sites et inscrivez vous : <http://stop-tafta83.over-blog.com/> Une pétition circule. Vous pouvez rejoindre les 33 000 signataires pour atteindre l'objectif des 50 000 (<https://www.collectifstopafta.org>) et participer à la journée européenne d'action Stop TAFTA-CETA-TISA le 11 octobre 2014. **Vous aussi, dites : «Non au Grand Marché Transatlantique».**

Coline Rozerot.

Samedi 18 octobre à 19 h 30 salle des CREP des Lices à Toulon (Avenue Agostini). VENEZ FETER les 10 ANS de RESF.

Une soirée de rencontre, de partage et de découverte.

Musique : *Les Petits d'Homme, Les Sans voix*. Frais de participation de 5 euros.

Voilà 10 ans que RESF aide et accompagne la scolarisation des enfants de migrant-es.

Il s'agit de militer pour le droit de circulation, le droit d'apprendre, le respect de la personne, de lutter contre les expulsions. Aux côtés, des Roms, des jeunes majeurs, des réfugié-es, RESF qui regroupe plusisuers syndicats et associations et dont fait partie la FSU peut être joint au 06 10 73 82 68.



Nouvelle mobilisation des retraité-es.

Mardi 30 septembre, à Toulon, comme dans toute la France, les retraité-es ont manifesté :

- Contre le gel des pensions, pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat et le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année,

- Pour une loi progressiste sur l'adaptation de la société au vieillissement basée sur la solidarité intergénérationnelle,

- Pour le développement et le renforcement des services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité...).



Cette action nationale, à l'appel de 9 organisations (FSU, CGT, CGC, CFTC, Solidaires, FO, FGR-FP, UNRPA, LSR), s'inscrit dans la suite de la grande manif de 25 000 retraité-e-s à Paris le 3 juin dernier, dont les médias ont très peu parlé.

Les retraité-es, avec leurs organisations représentatives, sont déterminé-es à poursuivre leurs actions pour faire évoluer leur situation et pouvoir vivre dignement leur retraite.

Gilberte Mandon.



Pour une paix juste et durable en Palestine.

Un mois après le fin du déluge de feu israélien sur Gaza, rien n'est réglé. L'allègement actuel du blocus de Gaza EST UN PREMIER PAS MAIS ne répond pas ENCORE aux besoins immenses de la reconstruction et de l'aide aux milliers de victimes.

Des négociations s'ouvrent pour aborder sa levée complète. LA PORTE D'UN VERITABLE ESPOIR POUR LA POPULATION EST ENTRE OUVERTE POUR SORTIR DE CETTE PRISON A CIEL OUVERT DANS LAQUELLE ELLE EST ENFERMEE DEPUIS 7 ANS.

La FSU avec le MPJP, la LDH, le PCF, la CGT, Sud Education,

Le PG, Ensemble 83 ont voulu organiser un lâcher de ballons le samedi 27 septembre sur la Place de La Liberté pour peser sur les négociations qui débutent et aider ce fragile espoir à se concrétiser.

Ce blocus des 1,8 millions de palestiniens de Gaza est illégal et inhumain. Il n'a que trop duré et doit être levé sans conditions. Doivent également être abolies toutes les dispositions qui empêchent les habitant-es de Gaza de circuler sur leurs terres (suppression de la «zone tampon») et en mer. Une force internationale d'interposition sous mandat de l'ONU doit être déployée afin de donner des garanties aux deux parties. Les prisonnier-es politiques Palestinien-nes, dont leur leader Marwan Barghouti, doivent être rapidement libéré-es.

Le 4 décembre : on vote pour la FSU !

-Pour la 1ère fois, les trois Fonctions Publiques (état, territoriale et hospitalière) vont voter en même temps, dans certains secteurs le vote sera possible quelques jours avant sous forme électronique (pour le ministère de l'éducation, on pourra voter du 27 novembre au 4 décembre par internet).

-Plusieurs votes seront émis concernant à la fois les Comités Techniques et les Commissions Administratives Paritaires.

-C'est l'occasion pour les fédérations de mesurer leur représentativité : voter pour la FSU, c'est permettre à notre fédération de peser dans les débats économiques et politiques.

-Voter nombreuses et nombreux, c'est donner de la crédibilité à la FSU et renforcer le syndicalisme dans la Fonction Publique à l'heure des diminutions toujours plus importantes du budget.

Important : pour les personnels de l'éducation nationale, il faut impérativement activer sa boîte mail professionnelle (@ac-nice) pour voter :

Il faut :

1. créer son compte en allant sur ce raccourci : <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>
2. confirmer cette création en cliquant sur un lien envoyé dans votre boîte professionnelle et pas ailleurs !
3. entre le 27 novembre et le 4 décembre, voter sera très facile et fait en quelques clics à partir de votre compte.

23 septembre : action du Snu-tefe FSU en inter-syndicale contre un «ministère mort».

Depuis plus de 10 ans, on assiste à une profonde remise en cause de l'ensemble des missions de l'inspection du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Décentralisation, Ministère fort... sont les noms de cette restructuration permanente. Les grands discours ministériels sur l'«efficacité de l'Etat», pèse bien peu face au délabrement des services et la dégradation des conditions de travail. La réalité du « Ministère fort », c'est aujourd'hui une attaque sans précédent contre l'inspection du travail et un grave retour en arrière : 10% d'effectif de contrôle en moins, la surcharge de travail programmée pour tou-tes, la dispersion des collectifs de travail, le renforcement de la pression hiérarchique, la remise en cause de l'autonomie, la création d'unités de contrôle régionales spécialisées (travail illégal ou Seveso...). L'étape de mise en œuvre opérationnelle, engagée depuis le début de l'été, est un désastre, avec son lot de réaffectations forcées dans plusieurs départements. La réforme territoriale et la fusion des régions risquent de se traduire par des regroupements et d'incessants réajustements (découpages et redécoupages de sections, réorganisations de services) risquent donc se produire.

Nouveau régime indemnitaire : bricolage et passage en force !

La nouvelle prime pour les personnels administratifs débute maintenant !

Le décret instaurant une nouvelle prime pour les fonctionnaires, qui se substitue à la controversée prime de fonctions et de résultats (PFR), instaurée sous le mandat de Nicolas Sarkozy et qui a connu quelques ratés, a été publié le 22 mai au Journal officiel. Les organisations syndicales ont été quasi unanimes pour dénoncer les dérives de la PFR.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel entrera en vigueur le 1er juin. L'Indemnité de Fonction, de sujétions et d'Expertise tend à valoriser principalement l'exercice des fonctions via la création d'une indemnité principale, versée mensuellement. Celle-ci est applicable aux corps de fonctionnaires de l'Etat, exclusive, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature. Ce nouveau régime repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle. A cela s'ajoute un complément indemnitaire annuel versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'indemnité mensuelle prend en compte plusieurs critères :

- "les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception" ;
- "la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions" ;
- "les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel".

Les premiers à l'expérimenter seront les adjoints administratifs.

L'application de cette nouvelle indemnité prend effet au 1er juin 2014 conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 qui permet la création de

l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour le corps des adjoints administratifs.

Plafond IFSE pour les Services déconcentrés et établissements par groupe de fonctions :

- Groupe 1 : 11340 €
- Groupe 2 : 10800 €

Plafond pour les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service pour groupe de fonctions :

- Groupe 1 : 7090 €
- Groupe 2 : 6750 €

Montant minimaux de l'IFSE par grade et par emplois :

- Adjoint administratif principal de 1re et de 2e classe et emploi fonctionnel : 1350 €
- Adjoint administratif de 1re et de 2e classe : 1200 €

Montant maximaux du complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et de la manière de servir :

- Groupe 1 : 1260 €
- Groupe 2 : 1200 €

Ce ne sera pas la fin de la performance !!!

Cela signifie qu'on se focalise sur certaines politiques publiques, certains indicateurs quantifiables et que l'on en délaisse d'autres. Par ailleurs, la gestion par objectifs se décline difficilement pour les agents de catégories B et C qui n'ont souvent aucune maîtrise sur l'organisation de leurs services.

Au total, les problèmes de mobilité, les injustices et les ressentiments rencontrés avec la PFR risquent bien de se retrouver avec ce nouveau régime. Et peut-être même aggravés !

Devant l'éclatement prévisible encore plus grand des situations, devant les risques d'aggravation des inégalités de traitements, les comités techniques n'auraient connaissance que des grandes tendances.

Pour le SNASUB-FSU et la FSU, c'est bien la valeur du point d'indice et la revalorisation des grilles qu'il faut gagner. Cela passe par une harmonisation indemnitaire qui s'attache à rétablir le principe d'égalité avant intégration dans l'indiciaire, et borner le recours aux primes à la rémunération de situations précises de sujétions particulières.

Antonia Silveri.



Portrait d'un jeune retraité.

Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle Michel POTTIER, 59 ans. En fin de carrière, j'ai été instit 14 ans à l'école du Mourillon à TOULON avant de partir en retraite. Rien ne me prédestinait à l'enseignement. J'étais étudiant en maths-physique pour entrer à l'EDF et entamer une formation d'ingénieur atomiste. Mais faire des petits boulots en étudiant, c'est mission impossible. Pour assurer l'avenir, j'ai passé des concours. En 1976, j'ai été reçu, entre autres, au concours d'entrée à l'Ecole Normale d'ANGERS (49). Le métier m'a plu, je m'y suis consacré à plein temps.

Quels effets cela fait-il de devenir retraité ?

C'est ne plus être soumis à une hiérarchie trop rarement à l'écoute des enseignants. Etre retraité, c'est d'abord un sentiment de liberté. C'est gérer son temps désormais entièrement disponible et, pour peu qu'on en ait les moyens, s'offrir toutes sortes d'activités: théâtre, musique, poésie, astronomie, bien sûr aller aux matchs du RCT!, de l'OM!, etc... et reprendre les études de maths-physique que je n'avais pas pu terminer à 20 ans.

Comment perçois-tu le militantisme, le fait de rester syndiqué même en étant à la retraite ?

Le militantisme, c'est avant tout être ensemble pour obtenir de nouveaux droits et améliorer ou défendre ceux qui existent. Seul on ne peut rien. Comme on dit, notre nombre, c'est notre force. On ne peut pas réinventer la bougie tous les matins: il est nécessaire de se regrouper dans un syndicat. Quand on est à la retraite, tout n'est pas réglé. Quelle que soit la période de la vie, il faut toujours se battre contre les mauvais coups, comme par exemple le gel de la revalorisation des retraites.

Quels sont tes meilleurs souvenirs ?

Trois me reviennent à l'esprit :

-Le soir du 11/12/1978, lorsque j'ai eu mon CAP me permettant de devenir instituteur titulaire.



j'avais été nommé dans les Mauges, au MAY SUR EVRE (49).L'effectif de la classe (était-ce un hasard?) : 55 inscrits! soit une moyenne de 45 présents. Quel manque de respect pour ces enfants! Cette situation était scandaleuse.

-Le soir du 31/01/2014, à l'école du Mourillon lorsque j'ai accompagné les élèves pour la dernière fois au portail. Tous les enfants présents dans la cour voulaient me faire la bise. j'ai pris le temps de tous les embrasser. Ce fut un grand moment d'émotion.

-Les grandes grèves pour les retraites: décembre 1995, mai-juin 2003, 5 jours de grève à la rentrée 2010. On n'a pas gagné mais on n'a pas tout perdu. Cette lutte pour la dignité a été dure. En 2003, j'ai mis un an à m'en remettre financièrement, mais ça valait le coup.

Entre ton début et ta fin de carrière quels changements as-tu perçus ?

Ce que je retiens surtout, c'est qu'on a mis en avant l'enfant dans les apprentissages. Au lieu de donner des recettes, l'enseignant est devenu un guide qui propose des outils pour que l'élève trouve lui-même des solutions après réflexion. Je trouve que cette démarche est très formatrice.

Que souhaiterais-tu dire aux plus jeunes qui parfois se démoralisent face aux combats à mener ?

La période actuelle n'est pas facile. Je comprends que les jeunes collègues soient démoralisé-e-s. Pour nous non plus, ce n'était pas facile, tout comme pour ceux qui nous ont précédés. La vie, c'est un combat permanent. Il y aura toujours des luttes à mener. Sans luttes, il n'y a pas de progrès social... Pour être efficaces, les salariés se sont regroupés et organisés en syndicats. Je dis aux jeunes collègues: " Discutez et agissez dans votre syndicat. Ne laissez pas d'autres décider à votre place. En vous syndiquant, vous avez votre avenir entre vos mains : Syndiquez-vous au SNUipp !"

Octobre 1974, en tant qu'élève professeure à l'ENS de Fontenay aux Roses. En fin de carrière, elle a pu atteindre le 6ème échelon de la Hors Classe des agrégé-es avec un traitement net de 3609,77 euros. Elle est partie à la retraite à exactement 61 ans et 2 mois. Avec 168 trimestres validés (dont 8 au titre de ses deux enfants), les services rectoraux lui annoncent une pension en traitement brut de 3405,04 euro (son taux de pension est de 76,364%). Nicole le dit sans ambages : « j'ai adoré mon métier, la rencontre avec d'anciens élèves qui se souviennent de mon enseignement, de nos voyages en Italie, des échanges... est toujours une forme de reconnaissance et un réel plaisir. Hélas la réforme du lycée et le changement radical dans la conception même de l'enseignement des LV ont fait que je comptais les jours avec impatience : je ne reconnaissais plus le métier ! Les collègues de ma génération sont parfois en souffrance devant des changements si radicaux (baisse des horaires disciplinaires, épreuves de bac "loufoques"...). J'ai la chance de partir à la retraite en bonne santé, avec un mari lui même retraité et en forme, nous avons plein de projets, 4 petits enfants...Je regretterai le contact avec les jeunes, avec les collègues de travail. Je regretterai aussi (et surtout) le travail syndical que je menais depuis quelques années... Le 1er septembre a vraiment été una giornata particolare. »

Quelques exemples de parcours professionnels et de retraites.

Entre temps partiels imposés par l'administration et éducation des enfants.

Suzanne est professeure certifiée, elle part à la retraite au 1er novembre 2014. Son parcours ressemble à celui de beaucoup de femmes. Recrutée comme Maîtresse Auxiliaire à plein temps, elle a ensuite travaillé à mi-temps pendant 5 ans. Puis, elle est toujours à mi-temps quand elle est recrutée en tant qu'Adjointe d'Enseignement pendant 7 ans.

Elle témoigne : « après avoir passé le CAPES Interne, j'ai continué à mi-temps pendant 4 ans et j'ai ensuite repris un temps complet progressivement (sur 2 ans), quand les contraintes familiales ont été moindres. J'ai ensuite travaillé 16 ans à temps complet. Le total de mes services s'élève à 115 trimestres (dont 8 de bonifications pour mes 2 enfants). Avec un taux de décote de 1,125, le taux de ma pension est de 44,628% et son montant brut s'élève donc à 1618 euros mensuels. »

Un départ souhaité même si les bons souvenirs passent au premier plan.

Nicole est agrégée d'Italien. Elle n'a pas fait sa rentrée ce lundi 1er septembre pour cause de retraite ! Née le 30 juin 1953, elle est entrée dans la FP le 1er

Dans l'actualité

...

Même l'OCDE le dit...

Les professeurs des écoles français sont sous-payés. L'OCDE, dans son panorama annuel, Regards sur l'éducation, paru mardi 9 septembre, établit qu'un maître du primaire gagne 30 % de moins qu'un professeur de lycée en tenant compte de leurs revenus réels, c'est-à-dire hors primes et heures supplémentaires. D'autre part, ces calculs montrent que «le salaire moyen des professeurs des écoles français est de 17 % inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE...».

Des patient-es se réveillent pendant leur opération !

Cela ressemble à un scénario de film d'horreur mais pourtant c'est une étude du Collège Royal des anesthésistes et de l'Association des anesthésistes de Grande Bretagne et d'Irlande qui a rassemblé le témoignage de 300 personnes ayant vécu cette expérience traumatisante qui peut s'expliquer par un mauvais dosage de médicaments. Certains expliquent qu'ils se sentaient complètement paralysés, conscients, mais dans l'impossibilité physique de communiquer. Dans 41 % des cas, l'expérience entraîne des séquelles psychologiques sur le long terme. Quelques petits cauchemars au moment de s'endormir ?



Le SNICS-FSU toujours aux côtés des infirmier-es.

Le SNICS-FSU syndique les infirmier-es. La place de leader incontesté du SNICS, avec une représentativité de 64%, aux dernières élections professionnelles au niveau national lui permet de peser. La section académique du SNICS diffuse toutes les informations nécessaires sur les droits et les obligations, organise des rencontres pour favoriser les échanges professionnels, informe sur les missions des autres membres de l'équipe pluriprofessionnelle. Les élu-es SNICS les représentent et veillent à la préservation de leurs droits dans toutes les instances administratives académiques qui traitent de leur carrière et de leur évolution. Dans l'académie de Nice, le SNICS-FSU est le seul syndicat a véritablement représenter la profession.

Compte-rendu de la CAPA des Infirmier-es du 14 Juin 2014

Sur l'avancement, le SNICS a fortement interpellé le rectorat de Nice quant à l'injustice du nouveau barème (retour à la notation contraire aux textes sur l'entretien professionnel), le non respect des recommandations du CSFPE (Conseil Supérieur de la FP d'Etat) et, ce qui est un comble, l'impossibilité pour les collègues de contester.

Le SNICS a aussi dénoncé les contradictions entre la notation et les avis censés «être en cohérence» avec elles et les nombreuses injustices créées. Sur l'une de ces injustices l'administration a donné raison au SNICS, mais c'était sans compter sur nos collègues du SNIES-UNSA qui arguant du fait que la collègue n'avait pas fait de recours nous n'avions pas à étudier son cas. L'administration est revenue sur sa décision ! Il a donc été impossible ensuite d'étudier le cas des autres collègues (celles et ceux dont les notes n'augmentent jamais, des malades qui ne reçoivent pas les documents, des zéros etc.).

De plus, pour la première fois nous avons un avis défavorable pour une mutation. Nous avons débattu pendant une trentaine de minutes sur ce cas. Quelle ne fut pas la surprise du SNICS d'apprendre que c'est l'administration qui avait mis cet avis. Sans concertation le rectorat a décidé que désormais il est nécessaire de rester 3 ans sur un poste avant de pouvoir muter.

Quelques interventions du SNICS-FSU au Comité Technique Paritaire (CTA) :

-Sur la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) à laquelle ont droit les infirmier-es (circulaire n° 97-154 du 15 juillet 1997 ; décret n° 97-564 du 30 mai 1997 ; arrêté du 30 mai 1997) si ils/elles accueillent 10 élèves ou plus relevant de la MDPH. Le manque de crédits ne peut être avancé comme motif de refus par l'administration (nombreuses jurisprudences). Réponse de l'administration lors du CTA du 27 Juin 2014 : M. le Secrétaire Général est en contact avec le Ministère pour faire

avancer notre requête.

-Sur le décret relatif à la rémunération des intervenant-es chargé-es à titre accessoire de diverses tâches organisées par les écoles et les établissements (décret n° 2012-871 du 11/07/2012). Les infirmières sont éligibles à ce dispositif. Réponse de l'administration : M. le Secrétaire Général demande à ce que le SNICS le saisisse officiellement.

Interventions du SNICS-FSU au CTA du 27 Juin 2014 sur l'action sociale dans l'académie.

Malgré la bonne volonté que nous mettons à faire partie de la communauté scolaire, il arrive, sans généraliser, que nous souffrions de l'isolement, et parfois de l'absence de reconnaissance. Nous sommes bien seul-es face à nos responsabilités professionnelles, ce qui a pour conséquences deux démissions, et de nombreuses et nombreux collègues qui demandent des disponibilités. Des efforts non négligeables sur le salaire des contractuels, permettent des embauches plus fréquentes pour les remplacements. Par contre le barème sur l'avancement dans notre académie est tellement injuste que les collègues sont extrêmement mécontentes.

De plus, il y a un blocage au mouvement dans l'Académie de Nice : on oblige les fonctionnaires (ATSS) à rester 3 ans sur un poste avant de pouvoir muter. Nous avons rappelé que nous l'avons appris après la CAPA, alors que nous avons une collègue concernée par un avis «défavorable» : quel dialogue social !

La FSU a alors demandé sous quel prétexte certains personnels sont condamnés à une stabilité de 3 ans. Réponse de l'administration : 3 ans permettent une meilleure aptitude à l'emploi.

La FSU s'est alors étonné : cela sous-entend donc qu'un enseignant-e s'adapte plus facilement qu'un-e secrétaire ? Où est l'égalité de traitement entre les fonctionnaires, qui visiblement est de plus en plus mis à mal dans l'académie ? Réponse de l'administration : Mme le Recteur pense qu'il serait bon de repenser les choses.

Le combat continue ! C'est bien la force de la représentativité de la FSU en CTA, qui nous permet d'obtenir ces engagements.

Mireille Audoynaud.

Rentrée 2014 dans les écoles : Le gouvernement doit revoir sa copie !

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et la mission qui nous est confiée par la Nation. Depuis deux ans, nous attendons les moyens concrets pour répondre à cette ambition. Or, le ministère a choisi de donner la priorité à une réforme des rythmes comme levier principal de la lutte contre l'échec scolaire et de la réduction des inégalités. Tout a été fait à l'envers. En étant soumise à la volonté des municipalités guidées par les contraintes du périscolaire et de leurs capacités inégales de financement, cette réforme relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants. Il est incompréhensible que la révision des temps et celle des programmes scolaires (repoussée à 2015 pour la maternelle et 2016 pour l'élémentaire) n'aient pas été traitées ensemble.

On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Les inégalités territoriales, la non gratuité, le partage des locaux, la confusion des rôles... sont des difficultés qui vont s'étendre. L'Éducation nationale doit reprendre la main. La semaine scolaire doit s'organiser selon un cadrage national avec des possibilités de dérogations émanant des conseils d'école dans l'intérêt du service public d'éducation et non selon le bon vouloir des collectivités locales. Il n'est pas acceptable que la liberté de choisir ses horaires laissée à l'enseignement privé puisse, localement, mettre l'école publique en difficulté.

C'est pour cette raison que nous continuons de demander la «non généralisation» de cette réforme, la suspension de sa mise en œuvre partout où les équipes enseignantes l'estiment nécessaire et une réécriture complète du décret Peillon. La réforme des rythmes n'était pas la priorité. Pour nous, les priorités sont ailleurs. Il est plus

que temps de traiter des vrais enjeux de l'école publique: les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions. Dans le Var il manque près de 250 enseignant-es, l'administration ne nous «offre» pour cette année scolaire que 31 postes supplémentaires alors que 800 élèves de plus sont attendus dans nos écoles. Le compte n'y est pas !



Il y a des urgences. La diminution des effectifs par classe, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. La réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail passent aussi par du temps dégagé pour les enseignant-es pour les travaux pédagogiques, la rencontre avec les parents... Pour cela, l'organisation des 108 heures doit être totalement revue avec la fin des APC.

Le ministère doit rétablir une formation continue répondant aux besoins professionnels des enseignant-es qui a quasiment disparu.

Notre école a besoin d'enseignant-es formés-es, reconnu-es, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes, sereines et rémunérées à la hauteur de leur niveau de qualification.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, ... le ministre doit maintenant répondre aux préoccupations et aux exigences des enseignant-es des écoles.

Cédric Tirco.



Revue FSU N°70, Septembre 2014.

Dans l'actualité,
suite ...

Réformer les professions réglementées !

Même le Vatican s'y met ! Le pape François a ainsi décidé de mettre fin au privilège accordé à une cinquantaine de commerçants de vendre des bénédictions apostoliques qui demandaient plus cher que le Vatican : 50 euros en moyenne, contre 8 à 30 euros (selon la qualité de parchemin et de gravure). Cela permettra d'augmenter les revenus générés par cette activité (3 millions d'euros en 2013) qui sont reversés aux œuvres sociales du Vatican, en dépit des protestations des commerçants qui n'ont pas manqué d'invoquer l'esprit d'entreprise, la crise mondiale et la nécessité de soutenir la croissance...

Les seniors en plein « moove »...

Les seniors, qui se sont longtemps caractérisés par des opinions plus conservatrices que les classes d'âge plus jeunes, se sont ouverts aux évolutions de la société, montre une étude du Crédoc datée du 23 septembre.

Les changements d'opinion sont "spectaculaires", notamment celles des 60-69 ans. Ainsi, 48% des sexagénaires sont favorables au mariage homosexuel contre 38% il y a cinq ans. Ces évolutions s'appuient sur "un meilleur niveau de vie, un état de santé plus satisfaisant et une sociabilité qui se diversifie et s'enrichit", estime l'étude.

Dans l'actualité

...

Vous avez dit «inégalités» ?

Les familles dont les enfants sont scolarisés en zone d'éducation prioritaire sont moins armées pour répondre aux exigences de l'école que les autres, selon le baromètre annuel Trajectoires/Afev. Ainsi les enfants de ZEP sont 41,5% à ne jamais bénéficier de l'aide de leurs parents pour les devoirs, contre 28,5% chez les enfants de milieux plus favorisés. Ils dorment moins et sont moins nombreux à prendre un petit déjeuner avant d'aller à l'école. Dans les quartiers plus favorisés, 71,5% des enfants se couchent avant ou aux alentours de 21h s'il y a école le lendemain, mais en zone d'éducation prioritaire, 49% s'endorment après 22h. Deux-tiers (63%) des enfants de ZEP ont une télévision dans leur chambre, contre un quart (27,5%) des autres enfants. Ce mode de vie "diminue leurs capacités d'attention et de concentration à l'école", ils sont "dans des conditions d'apprentissage moins favorables", rapporte l'enquête.

Brèves sur l'actualité réalisées par Benoît Casals.



Le Collectif «Stop TAFTA 83» : la FSU 83 en fait partie !

Mais de quoi s'agit-il ?

Le Transatlantique Free Trade Area (TAFTA) est un accord qui vise à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis au delà des accords de l'OMC. Ce projet de grand marché transatlantique, très peu connu des citoyen-nes vise au démantèlement des droits de douane restants, dans le secteur marchand mais aussi la suppression des «barrières non tarifaires», c'est-à-dire les normes sociales, sanitaires, agricoles entre autres. Ces normes qui sont autant de protection pour les citoyens sont présentées par les lobbyistes pro-Tafta comme des obstacles aux échanges. Le grand marché transatlantique amplifierait la concurrence débridée et serait la porte ouverte à toutes les déréglementations, en premier lieu en ce qui concerne le droit du travail.



Le bras de fer entre citoyen-nes préoccupé-es par l'intérêt collectif et l'intérêts privés a commencé. Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis. La Commission européenne a rejeté ce jeudi 11 septembre une proposition d'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) visant à obtenir des États membres qu'ils ne concluent pas les traités UE-USA et UE-Canada - TAFTA et CETA. L'initiative avait été déposée par une alliance de plus de 230 mouvements citoyen-nes de 21 États-membres de l'Union Européenne, dont le collectif français «Stop TAFTA, Non au Grand Marché Transatlantique».

N'oublions pas que les services publics sont menacés par cette ouverture tout azimuts des marchés. La marchandisation de l'Education est engagée puisqu'elle n'est à priori pas exclue du champ des négociations. C'est la fin de l'exception culturelle pour laquelle l'Europe se bat depuis des décennies dans le cadre des négociations de l'OMC.

En outre, les Etats et les collectivités locales pourraient être attaqués devant un tribunal arbitral dès lors que la rentabilité des investissements pourrait menacée par exemple par une législation trop contraignante. On le voit la logique ultra-libérale et la déréglementation sont au cœur des négociations. C'est bien la souveraineté des Etats, la démocratie et le droit social qui sont en jeu ici.

Il faut donc continuer à faire entendre la voix des citoyen-nes pour informer et dénoncer sur le modèle de ce qu'a été la prise de conscience citoyenne avec les collectifs contre le gaz de schiste. L'engagement progressif des élu-es qui a suivi l'engagement collectif des citoyen-nes et organisations signataires a abouti à la suspension du permis de Brignoles qui menaçait spécialement le département du Var.

Comment se mobiliser, comment relayer l'engagement de la FSU ?

Aujourd'hui la mobilisation a lieu à l'échelle européenne mais elle doit aussi s'appuyer sur l'échelle locale partout en Europe pour que le relais vers l'opinion se fasse. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le collectif Collectif «Stop TAFTA 83» et les comités locaux qui se créent comme à Toulon, La Seyne, Lorgues, Le Val, Figanières bientôt Draguignan.

Visitez les sites et inscrivez vous : <http://stop-tafta83.over-blog.com/> Une pétition circule. Vous pouvez rejoindre les 33 000 signataires pour atteindre l'objectif des 50 000 (<https://www.collectifstopafta.org>) et participer à la journée européenne d'action Stop TAFTA-CETA-TISA le 11 octobre 2014. **Vous aussi, dites : «Non au Grand Marché Transatlantique».**

Coline Rozerot.

Samedi 18 octobre à 19 h 30 salle des CREP des Lices à Toulon (Avenue Agostini). VENEZ FETER les 10 ANS de RESF.

Une soirée de rencontre, de partage et de découverte.

Musique : *Les Petits d'Homme, Les Sans voix*. Frais de participation de 5 euros.

Voilà 10 ans que RESF aide et accompagne la scolarisation des enfants de migrant-es.

Il s'agit de militer pour le droit de circulation, le droit d'apprendre, le respect de la personne, de lutter contre les expulsions. Aux côtés, des Roms, des jeunes majeurs, des réfugié-es, RESF qui regroupe plusisuers syndicats et associations et dont fait partie la FSU peut être joint au 06 10 73 82 68.



Nouvelle mobilisation des retraité-es.

Mardi 30 septembre, à Toulon, comme dans toute la France, les retraité-es ont manifesté :

- Contre le gel des pensions, pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat et le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année,
- Pour une loi progressiste sur l'adaptation de la société au vieillissement basée sur la solidarité intergénérationnelle,
- Pour le développement et le renforcement des services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité...).



Cette action nationale, à l'appel de 9 organisations (FSU, CGT, CGC, CFTC, Solidaires, FO, FGR-FP, UNRPA, LSR), s'inscrit dans la suite de la grande manif de 25 000 retraité-e-s à Paris le 3 juin dernier, dont les médias ont très peu parlé.

Les retraité-es, avec leurs organisations représentatives, sont déterminé-es à poursuivre leurs actions pour faire évoluer leur situation et pouvoir vivre dignement leur retraite.

Gilberte Mandon.



Pour une paix juste et durable en Palestine.

Un mois après le fin du déluge de feu israélien sur Gaza, rien n'est réglé. L'allègement actuel du blocus de Gaza EST UN PREMIER PAS MAIS ne répond pas ENCORE aux besoins immenses de la reconstruction et de l'aide aux milliers de victimes.

Des négociations s'ouvrent pour aborder sa levée complète. LA PORTE D'UN VERITABLE ESPOIR POUR LA POPULATION EST ENTRE OUVERTE POUR SORTIR DE CETTE PRISON A CIEL OUVERT DANS LAQUELLE ELLE EST ENFERMEE DEPUIS 7 ANS.

La FSU avec le MPJP, la LDH, le PCF, la CGT, Sud Education,

Le PG, Ensemble 83 ont voulu organiser un lâcher de ballons le samedi 27 septembre sur la Place de La Liberté pour peser sur les négociations qui débutent et aider ce fragile espoir à se concrétiser.

Ce blocus des 1,8 millions de palestiniens de Gaza est illégal et inhumain. Il n'a que trop duré et doit être levé sans conditions. Doivent également être abolies toutes les dispositions qui empêchent les habitant-es de Gaza de circuler sur leurs terres (suppression de la «zone tampon») et en mer. Une force internationale d'interposition sous mandat de l'ONU doit être déployée afin de donner des garanties aux deux parties. Les prisonnier-es politiques Palestinien-nes, dont leur leader Marwan Barghouti, doivent être rapidement libéré-es.

Le 4 décembre : on vote pour la FSU !

-Pour la 1ère fois, les trois Fonctions Publiques (état, territoriale et hospitalière) vont voter en même temps, dans certains secteurs le vote sera possible quelques jours avant sous forme électronique (pour le ministère de l'éducation, on pourra voter du 27 novembre au 4 décembre par internet).

-Plusieurs votes seront émis concernant à la fois les Comités Techniques et les Commissions Administratives Paritaires.

-C'est l'occasion pour les fédérations de mesurer leur représentativité : voter pour la FSU, c'est permettre à notre fédération de peser dans les débats économiques et politiques.

-Voter nombreuses et nombreux, c'est donner de la crédibilité à la FSU et renforcer le syndicalisme dans la Fonction Publique à l'heure des diminutions toujours plus importantes du budget.

Important : pour les personnels de l'éducation nationale, il faut impérativement activer sa boîte mail professionnelle (@ac-nice) pour voter :

Il faut :

1. créer son compte en allant sur ce raccourci : <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>
2. confirmer cette création en cliquant sur un lien envoyé dans votre boîte professionnelle et pas ailleurs !
3. entre le 27 novembre et le 4 décembre, voter sera très facile et fait en quelques clics à partir de votre compte.